



Obligation du notaire à communiquer des documents lisibles

Par **corbineau michele**, le **23/03/2018** à **12:33**

Bonjour,

dans un conflit qui m'oppose à ma sœur, son notaire envoie à mon avocat copie (fax)d'un récépissé tendant à prouver que ma sœur a payé un bien immobilier.

Or je sais que c'est faux.

Les écritures de ce document ne sont pas très lisibles.Mon avocat demande une autre preuve plus lisible au notaire.Le 2ème envoi est tout aussi peu lisible.

Ma question : comment obliger le notaire de ma sœur à communiquer des pièces lisible prouvant leur authenticité?

Cordialement